



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

délocalisations

Question écrite n° 106869

Texte de la question

M. Patrick Labaune souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement sur les délocalisations d'entreprises implantées en France que notre économie subit. L'annonce récente de la fermeture et délocalisation de l'usine de l'entreprise Reynolds à Valence, alors même qu'aucune grande difficulté particulière n'en est à l'origine, est un exemple parmi tant d'autres, malheureusement. Des solutions viables existaient pour pérenniser les emplois à Valence et en France mais les dirigeants se sont montrés fermés au dialogue et n'ont pas cherché de solutions autres que la fermeture et la délocalisation. Il est donc temps de tirer la sonnette d'alarme et tous aujourd'hui, les responsables politiques, les chefs d'entreprises, les responsables syndicaux, doivent prendre conscience de cette situation catastrophique pour l'économie et l'emploi de nos régions et du pays. Face à cette situation, une politique volontariste est indispensable. En effet, il se demande si on peut accepter aujourd'hui la fermeture ou la délocalisation d'entreprises bénéficiaires, constituant des réserves et distribuant des participations aux bénéficiaires à ses salariés et des dividendes à ses actionnaires. Bien souvent, derrière ces décisions se cachent non pas des raisons purement économiques mais bien des logiques financières, faisant fi de la situation des salariés de ces entreprises. Aussi, il souhaiterait savoir quelles dispositions il entend prendre pour s'opposer aux délocalisations économiquement infondées, empêcher le démantèlement des outils industriels efficaces et soutenir activement dans ces cas-là la démarche des salariés, syndicalistes et élus locaux qui veulent faire émerger des solutions alternatives et innovantes. - Question transmise à M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention du Gouvernement, à partir du cas de la fermeture de l'usine Reynolds à Valence, sur les délocalisations d'entreprise et les mesures pour y faire face. La société Reynolds SAS est confrontée à une diminution de ses parts de marché qui s'est traduite au cours des deux derniers exercices par une diminution de son chiffre d'affaires et une détérioration de ses résultats, sous l'effet conjugué de plusieurs facteurs : baisse du marché des instruments d'écriture sur le segment « usage quotidien » auquel appartient la marque Reynolds, concurrence croissante notamment des marques de distributeurs. C'est dans ce contexte que l'entreprise a annoncé en juillet 2006 un projet de réorganisation pour préserver la marque Reynolds, en renforçant son positionnement et sa notoriété et en adaptant les coûts de production aux exigences du marché. Ce projet prévoit 256 suppressions d'emplois sur un effectif total de 312 salariés, à la suite du transfert à l'étranger des activités industrielles du site de Valence. Les services du ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement ont suivi avec une grande attention le déroulement de la procédure d'information et de consultation des instances représentatives du personnel. Ils veilleront avec une particulière vigilance à ce que Reynolds SAS assume ses responsabilités en ce qui concerne tant le reclassement des salariés que la revitalisation du bassin d'emploi. Face aux délocalisations, le Gouvernement s'est engagé dans une politique volontariste en faveur de l'attractivité des entreprises et des territoires. Cette nouvelle stratégie industrielle et territoriale s'est concrétisée à travers la création de l'Agence de l'innovation industrielle et de l'Agence nationale de la recherche et la mise en place et l'appui des pôles de compétitivité. Ces pôles reposent,

dans un territoire identifié, sur un partenariat actif entre entreprises, unités de recherche et centres de formation, visant à dégager des synergies autour de projets innovants. Pour soutenir les pôles de compétitivité, qui sont maintenant entrés dans une phase active, l'État a prévu de leur consacrer une enveloppe globale de 1,5 milliard d'euros sur trois ans. Une partie importante des moyens mobilisés est allouée aux projets de recherche et développement, coeur de la dynamique des pôles. Pour sa part, le ministère chargé de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement contribue à l'émergence et à la mise en place d'actions collectives permettant d'encourager l'investissement des entreprises dans le capital humain et d'améliorer les compétences des salariés dans le cadre de ces pôles. Cette politique déterminée, qui vise à accroître la compétitivité des entreprises et à favoriser l'emploi, sera poursuivie et amplifiée.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Labaune](#)

Circonscription : Drôme (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 106869

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : emploi, cohésion sociale et logement

Ministère attributaire : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 octobre 2006, page 10508

Réponse publiée le : 6 février 2007, page 1341